

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 36 (1956)
Heft: 2

Rubrik: Chiffres, faits et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

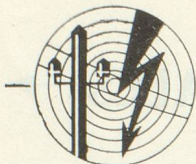
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

Section de Lille

Le Comité de la Section de Lille a eu la grande douleur de perdre l'un de ses membres les plus actifs, M. Adolphe Theiler, décédé accidentellement le 24 janvier 1956.

La perte de ce compatriote sera vivement ressentie au sein de notre Compagnie, où il comptait de nombreux amis et où sa forte personnalité avait rendu de grands services à la cause des échanges commerciaux franco-suisses dans le nord de la France.

Nous présentons à M^{me} Theiler, ainsi qu'à ses enfants et à sa famille, les condoléances émues du personnel et des membres de notre Compagnie.

Conseil d'administration

Le premier Conseil d'administration de la Chambre de commerce suisse en France de l'année 1956 s'est réuni à Paris, le 27 janvier dernier, sous la présidence de M. J.-C. Savary.

M. Senger, conseiller commercial près la Légation de Suisse en France, a présenté un exposé du plus haut intérêt sur l'état actuel des relations commerciales franco-suisses.

Après avoir entendu un rapport sur l'activité de la Chambre de commerce en 1955, le Conseil a étudié le projet d'un cycle de conférences sur l'intégration économique de l'Europe.

Dîner-conférence du 27 janvier 1956

La Chambre de commerce suisse en France a organisé à Paris un brillant dîner-conférence, auquel ont participé plus de 250 personnes parmi lesquelles se trouvaient plusieurs personnalités françaises et suisses. A l'issue du dîner, M. Pierre Béguin, rédacteur en chef de la *Gazette de Lausanne*, a prononcé une conférence intitulée : « Préoccupations suisses » ; son texte en sera publié dans le prochain numéro de cette revue.

Rectificatifs

Numéro de décembre 1955 : par suite d'une regrettable omission les Établissements Charles Hartmann, Société Anonyme, à Pratteln-Bâle (Suisse), spécialistes de la fabrication de parfums synthétiques et de compositions pour la parfumerie, savonnerie et les cosmétiques, n'ont pas été cités dans l'article consacré aux huiles essentielles et aux parfums synthétiques en Suisse.

Numéro de janvier 1956 : à la page 7, quatrième ligne, lire : « une période faste » au lieu de « une période fausse », erreur d'impression dont nous nous excusons auprès de l'auteur, Monsieur Duperrex.

FRANCE-SUISSE

Accord sur les zones franches

Le ministère français des Affaires étrangères a communiqué que la Commission permanente franco-suisse des zones franches s'est réunie à Paris du 25 au 27 janvier, sous la présidence de M. Michel Louet, président de la délégation française, directeur adjoint à la direction des Affaires économiques et financières au ministère des Affaires étrangères.

La délégation suisse était conduite par M. Pierre Dupont, conseiller de légation, chef du service financier au Département politique fédéral.

La Commission a arrêté pour le premier trimestre 1956 les crédits en devises alloués pour l'importation de marchandises suisses dans la zone franche. Elle a également fixé, pour une nouvelle période de trois ans, les contingents d'importation en Suisse de produits agricoles zoniers.

En outre, la Commission a examiné diverses questions concernant les échanges entre la zone franche et la Suisse. Les entretiens se sont déroulés dans une atmosphère de compréhension et d'amitié traditionnelle entre les deux pays.

Commerce franco-suisse (En 1.000 francs suisses)

On constate que le retard accumulé cet été a été rattrapé en décembre et que les exportations françaises dépassent tous les chiffres les plus optimistes.

Les résultats de l'année 1955 entière sont tout aussi surprenants : alors que les exportations suisses ont légèrement diminué par rapport à 1954 et aux années antérieures, les exportations françaises, elles, sont très supérieures aux chiffres les plus élevés atteints précédemment.

Ainsi la Suisse importe de la France métropolitaine un montant qui est plus de deux fois supérieur à celui de ses ventes.

Il est intéressant de relever, d'autre part, que les exportations totales de la Suisse ont augmenté de 7 % alors qu'elles ont diminué à destination de la France de 1 % ; les importations totales de la Suisse ont augmenté de 14 % alors qu'elles ont augmenté, en provenance de l'Union Française, de 20 %.

	FRANCE-SARRE			TOTAL DE L'UNION FRANÇAISE		
	Exp. de Suisse	Imp. en Suisse	Balance française	Exp. de Suisse	Imp. en Suisse	Balance française
Novembre 1955	34.630	80.945	+ 46.314	38.432	84.366	+ 45.934
Décembre 1954	47.056	67.649	+ 20.593	52.275	69.732	+ 17.457
Décembre 1955	39.885	93.627	+ 53.742	44.973	97.068	+ 52.095
1950	360.479	548.833	+ 188.354	399.216	583.800	+ 184.584
1951	399.594	676.184	+ 276.590	444.427	729.387	+ 284.960
1952	334.699	567.660	+ 232.961	380.482	598.176	+ 217.714
1953	371.524	565.219	+ 193.695	421.204	591.136	+ 169.932
1954	395.076	700.939	+ 305.863	446.794	726.539	+ 279.745
1955	390.227	845.790	+ 455.563	440.881	875.731	+ 434.850

Les clients et les fournisseurs de la Suisse en 1955

FOURNISSEURS		
Pays	mio. fr. s.	% du total
Allemagne occidentale	1.507,3	23,5
États-Unis	827,8	12,9
France	769,8	12,0
Italie	613,3	9,6
Grande-Bretagne	333,4	5,2
Pays-Bas	293,4	4,6
U. E. B. L.	287,1	4,5
Canada	155,5	2,4
Autriche	128,3	2,0
Suède	93,5	1,5
Danemark	70,0	1,1
Chine	67,8	1,1

CLIENTS		
Pays	mio. fr. s.	% du total
Allemagne occidentale	755,0	13,4
États-Unis	649,5	11,6
Italie	462,7	8,2
France	384,8	6,8
Grande-Bretagne	297,6	5,3
U. E. B. L.	240,9	4,3
Pays-Bas	199,7	3,6
Suède	182,7	3,2
Autriche	169,3	3,0
Espagne	147,1	2,6
Égypte	115,9	2,1
Inde	109,5	1,9

La France demeure en 1955 le quatrième client et le troisième fournisseur de la Suisse.

Pendant l'année 1955 la France a acheté à la Suisse le 6,8 % du total de ses exportations (contre 7,4 % en 1954), et lui a livré 12,8 % du total de ses importations (contre 11,5 % en 1954).

Les clients et les fournisseurs de la France en 1955

Nous donnons, ci-dessous, la liste des principaux clients et fournisseurs de la France mais à titre d'indication seulement. On constate en effet des différences considérables entre les chiffres suisses, convertis en francs français au cours de 80, et les chiffres des statistiques françaises spécialement dans le sens France-Suisse. Ces différences proviennent du fait que dans les exportations françaises vers la Suisse sont déclarées aussi les marchandises, et en particulier l'or, qui ne font que transiter par notre pays. Il en résulte un gonflement des chiffres des statistiques douanières françaises.

FOURNISSEURS		CLIENTS	
Pays	mio. fr. fr.	Pays	mio. fr. fr.
États-Unis	161.814	Allemagne occ.	176.275
U. E. B. L.	90.684	Grande-Bretagne	123.667
Arabie	87.687	U. E. B. L.	118.007
Irak	79.221	Suisse	86.018
Grande-Bretagne	74.183	États-Unis	71.440
Australie	60.710	Italie	64.911
Pays-Bas	48.461	Pays-Bas	50.665
Italie	36.067	Suède	31.664
Suède	33.826	Espagne	30.695
Suisse	32.792	Brésil	25.366
Malaisie	29.522	Argentine	22.565
Brésil	23.221	Égypte	22.056

La Suisse est passée en 1955 au quatrième rang des clients de la France alors qu'elle se trouvait au troisième rang en 1954; elle demeure son dixième fournisseur.

Régime d'importation pour les foires françaises

En complément à l'information publiée dans notre revue de janvier, nous reproduisons l'avis paru au *Journal officiel* du 19 janvier 1956 :

« Il est porté à la connaissance des importateurs que des licences d'importation seront réservées pour les marchandises suisses exposées au cours de l'année 1956 et du premier semestre 1957, dans les foires et expositions de France.

Pourront bénéficier de ces facilités les marchandises exposées dans les manifestations commerciales, à caractère international, et notamment dans les foires de Paris, Lyon, Marseille, Lille, Strasbourg, Bordeaux.

Les demandes de licences d'importation afférentes aux marchandises exposées dans ces manifestations, établies par les importateurs, en accord avec leurs correspondants suisses, sur les formules A. C., accompagnées de facture pro forma en double exemplaire et d'une attestation du comité d'organisation de la foire indiquant la surface occupée par l'exposant ainsi que la nature exacte des marchandises exposées, devront être adressées au service commercial de la légation de Suisse, 142, rue de Grenelle, à Paris-7^e, dans un délai n'excédant pas dix jours après la clôture de la manifestation ».

Importation en France de poires en provenance de Suisse

Les importateurs qui ont bénéficié d'une autorisation d'importation de pommes suisses (n° 08-06 A du tarif douanier) au titre de l'avis aux importateurs du 8 novembre 1955 prévu par l'accord franco-suisse, sont autorisés à importer des poires (n° 08-06 B) en provenance de Suisse dans la limite de 5 % du montant en valeur de l'autorisation ci-dessus (*Journal officiel* du 31-1-56).

Contingents d'exportation de bois à destination de la Suisse

Conformément à l'Accord commercial du 29 octobre 1955 et aux dispositions complémentaires françaises, des contingents ont été ouverts, pour l'année 1956, à l'exportation des bois à destination de la Suisse. Sont encore valables, à la date du 14 février, les contingents suivants :

Grumes de peuplier	5.000 m ³	200 m ³
Croûtes et délinures en		
toutes essences résineuses .	5.000 t.	200 t.

Ces contingents seront distribués conformément à la procédure prévue par l'avis aux exportateurs publié dans le *Journal officiel* du 15 septembre 1955 (art. 4). Mais en plus de ces prescriptions générales, les exportations en cause sont soumises à certaines conditions mentionnées au *Journal officiel* du 13 janvier 1956.

Parcs automobiles français et suisse

Nous avons extrait des notes d'information économique du Comité professionnel français du pétrole et d'un communiqué du Bureau fédéral des statistiques, les renseignements qui figurent dans le tableau ci-après.

Il est intéressant de constater que, ramenée au nombre d'habitants, la densité des voitures particulières et commerciales est légèrement plus forte en France qu'en Suisse, mais que par contre la densité de l'ensemble des véhicules à moteur est plus élevée en Suisse qu'en France.

D'autre part la proportion des voitures particulières et commerciales en circulation en France et dont la construction est antérieure à 1939 (37,8 %) est beaucoup plus élevée que cette même catégorie de véhicules en Suisse (8,6 %).

	SUISSE (au 30-9-55)	FRANCE (au 1-1-55)
Voitures particulières et commerciales	279.517	2.677.000
Densité = une voiture pour	18 habitants	17 habitants
Voitures d'avant 1939	24.000	1.015.622
Véhicules à moteur	544.331	3.801.500
Densité = un véhicule à moteur par	9 habitants	11 habitants

Positions française et suisse à l'U. E. P.

Au cours de l'année 1955, les positions française et suisse à l'Union Européenne des paiements, ont évolué selon le tableau ci-dessous :

Alors que pendant dix mois de l'année 1955 la position française était excédentaire, elle accuse en décembre un déficit net de 4,6 millions de dollars; le total des excédents nets pour l'année 1955

s'élève à 136,7 millions de dollars. En revanche la France a pu, en décembre, rembourser par anticipation à l'Union européenne des paiements, des dettes pour 200 millions de dollars, ce qui réduit l'utilisation de son quota de 46 % à 30 %.

La position suisse fait ressortir un déficit net de 8,2 millions de dollars. Pour l'année 1955 entière, le montant des excédents est de 61 millions de dollars.

1955	EXCÉDENT OU DÉFICIT NET MENSUEL		POSITION COMPTABLE CUMULATIVE		EN % DES QUOTAS	
	France	Suisse	France	Suisse	France	Suisse
Janvier	+ 6,3	— 8,1	—318,4	+301,0	—51,02	+100,33
Février	+17,3	— 2,8	—314,2	+296,7	—50,5	+ 98,9
Mars	+26,2	— 7,6	—310,0	+286,3	—49,67	+ 95,43
Avril	+10,9	— 9,9	—305,9	+275,0	—49,02	+ 91,66
Mai	+ 8,2	— 6,8	—301,8	+256,7	—48,36	+ 85,56
Juin	+24,4	— 8,3	—297,7	+247,7	—47,70	+ 82,56
Juillet	+26,4	—31,8	—293,6	+214,4	—47,05	+ 71,46
Août	+21,3	— 9,7	—279,0	+435,7	—46,47	+ 72,61
Septembre	+16,7	+15,0	—270,8	+445,1	—45,73	+ 74,18
Octobre	—20,1	+ 3,4	—282,7	+445,6	—46,68	+ 74,26
Novembre	+ 3,6	— 5,7	—279,9	+437,1	—45,74	+ 72,85
Décembre	— 4,5	— 8,2	—369,4	+403,5	—29,60	+ 67,25

FRANCE

Ouverture de contingents globaux à l'importation

Des crédits sont ouverts, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 1956, à l'importation de contingents globaux en provenance des pays membres de l'organisation européenne de coopération économique et de pays de la zone sterling non membres de cette organisation.

Leur liste figure au *Journal officiel* du 17 janvier 1956; elle concerne certaines matières premières parmi lesquelles nous citerons les suivantes qui peuvent éventuellement intéresser la Suisse : crins, corps gras industriels, acide oléique et acide stéarique, matières végétales pour vannerie, sparterie, broserie, déchets de métaux non ferreux.

Les demandes de licences d'importation pourront être déposées à l'Office des changes, 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris-9^e, depuis le 17 janvier; elles seront examinées au fur et à mesure de leur présentation.

Les dossiers de demandes devront porter sur la chemise-enveloppe, dans l'angle supérieur gauche, la mention : « Contingents globaux, avis du 17 janvier 1956. »

Contingent au taux réduit de fil machine

Le contingent de fil machine d'un diamètre entre 4,5 mm. et 5,5 mm. et ayant une teneur en carbone comprise entre 0,62 % et 0,74 % (n^o ex. 73-15) admissible au bénéfice du droit de douane d'importation de 4 % en tarif minimum, est fixé à 2.500 tonnes pour le premier semestre 1956.

Le bénéfice de ces droits de douane réduits est subordonné à certaines conditions mentionnées au *Journal officiel* du 28 janvier 1956.

Contingent d'importation au taux réduit de pommes de terre de semence

Le contingent d'importation de pommes de terre de semence (n^o 07-01, E. a., du tarif) admissible au bénéfice du droit réduit fixé le 28 octobre 1955 à 32.000 tonnes, est augmenté de 3.500 tonnes, pour les importations de variétés féculières effectuées dans la métropole. Rappelons que ce contingent était fixé pour la campagne 1955-1956 qui expirera le 31 mai 1956 (*Journal officiel* du 1-1-56).

Contingents d'exportation de produits forestiers

Les contingents suivants, publiés aux journaux officiels du 15 et du 19 janvier 1956, sont ouverts à l'exportation des bois, pour l'année 1956, à destination des pays appartenant à l'Union européenne de paiements :

	Contingents	Maximum par licence
Grumes de peupliers	11.000 m ³	200 m ³
Bois de mine pelés en pin maritime	10.000 t.	500 t.
Rallonges de bois de mine en divers pins pelés	50.000 t.	1.000 t.
Poteaux de ligne blancs . . .	10.000 m ³	500 m ³
Grumes de mélèze		200 m ³
Sciages de mélèze	8.000 m ³	150 m ³
Bois de mine résineux, origi- naires et au départ de la Corse	10.000 t.	500 t.
Grumes de pins divers, origi- naires et au départ de la Corse	10.000 m ³	500 m ³

Un avis publié au *Journal officiel* du 21 janvier 1956 informe les exportateurs que des contingents seront ouverts au début du mois de septembre 1956 à l'exportation des traverses blanches d'essences feuillues présentant 2,40 m de longueur et plus, et des bois d'appareil général de voie de mêmes essences à destination de chacun des pays importateurs qui seront déterminés ultérieurement.

Ces contingents couvriront la période du 21 octobre 1956 au 30 septembre 1957.

Marchandises prohibées à la sortie

Un rectificatif de détail à la liste des marchandises prohibées à la sortie insérée dans le *Journal officiel* du 3 janvier dernier, a paru au *Journal officiel* du 17 janvier.

Suspension des droits de douane sur certains colorants

Le décret tant attendu portant suspension des droits de douane d'importation sur certains colorants non fabriqués en France, est publié au *Journal officiel* du 20 janvier.

Cette suspension des droits de douane est soumise à certaines conditions précisées dans un avis aux importateurs paru au même *Journal officiel*. Le décret concerne une centaine de spécialités de la position douanière 32-05 alors qu'il s'en importe régulièrement plus de mille.

On se souvient que cette mesure d'expansion avait été décrétée en juin 1952 au moment du rétablissement des droits de douane

de 30 % sur les matières colorantes au profit de certaines spécialités que les utilisateurs français ne peuvent se procurer qu'à l'étranger.

Les décrets suspensifs valables jusqu'à la fin de l'année seulement n'ont été publiés qu'en mai 1953 et qu'en mars 1954; ils n'ont pas paru du tout au cours de l'année 1955.

Cette mesure sera bien accueillie des importateurs qui subissent pleinement le contre-coup des retards survenus jusqu'ici.

Nouveau tarif douanier

Les Documents douaniers publient dans leur numéro du 7 janvier la décision administrative n° 180-1 du 22 décembre 1955 qui donne aux agents des instructions précises au sujet de l'application du nouveau tarif des douanes et de ses annexes.

Cette décision, qui ne comprend pas moins de 35 pages, a pour objet de dégager les principales caractéristiques de la nouvelle nomenclature tarifaire afin d'en faciliter l'application. Après un rappel des règles générales d'interprétation, elle énumère les principales catégories de produits entrant dans chaque chapitre de la nomenclature et les principes qui en ont déterminé le classement, par comparaison avec l'ancien tarif.

Relevons que dans le préambule M. Degois, directeur général des douanes, appelle l'attention de ses agents sur la nécessité de se montrer compréhensifs à l'égard du commerce.

Signalons également que dans le cas où des produits précédemment admis au bénéfice du remboursement des charges sociales et fiscales, s'en trouvent momentanément exclus à la suite de l'entrée en vigueur du nouveau tarif, les avis d'exportation seront néanmoins visés par la douane.

Les licences délivrées par l'Office des Changes selon l'ancienne nomenclature restent valables jusqu'à leur expiration et suivent le régime fixé dans cette nomenclature.

Cette décision sera publiée dans le *Moniteur officiel du Commerce et de l'Industrie* du 16 janvier.

Signalons que la *Feuille officielle suisse du Commerce* du 23 janvier a publié en annexe, dans les termes de la nouvelle nomenclature douanière, le nouveau tarif douanier français entré en vigueur le 1^{er} janvier 1956.

Soulignons enfin que le *Journal officiel* du 13 janvier publie un deuxième rectificatif au décret du 9 décembre 1955 qui modifie le tarif douanier.

Aide à l'exportation

Le *Moniteur officiel du Commerce et de l'Industrie* du 9 janvier 1956 publie une liste des produits bénéficiant de l'aide à l'exportation, établie selon la nouvelle nomenclature douanière. Ce texte permet de déterminer :

- les produits admis au bénéfice du remboursement;
- les droits ouverts pour chacun des produits.

Les produits qui ne figurent pas dans cette liste bénéficient du remboursement :

- des charges sociales et fiscales assises sur les salaires;
- forfaitaire de 2,50 % de la valeur de facture des produits exportés.

FRANCE D'OUTRE-MER

Union douanière franco-tunisienne

Le *Moniteur officiel du Commerce et de l'Industrie* du 26 janvier publie un commentaire par l'administration des douanes de la portée ainsi que des modalités pratiques d'application des conventions et accords qui ont récemment instauré un régime d'union douanière entre la France et la Tunisie.

La franchise devient en principe le régime de droit commun entre les deux États qui appliqueront désormais les mêmes tarifs douaniers à leur frontière commune, mais les dispositions actuellement en vigueur de contrôle du commerce extérieur et des changes demeurent intégralement maintenues.

Importation en franchise de taxe

La *Feuille officielle Suisse du Commerce* du 19 janvier publie une liste de produits d'importation dans les départements de la Guadeloupe, Martinique, Réunion, susceptibles d'intéresser la Suisse et pouvant s'effectuer dans certaines conditions en franchise de la taxe sur la valeur ajoutée pendant une durée de dix années à partir du 1^{er} mars 1952 (taux général cumulé : 13 %). Il s'agit principalement de matériaux de construction, d'engrais industriels et agricoles.

Taxe sur la valeur ajoutée

Le *Moniteur officiel du Commerce et de l'Industrie* du 19 janvier réunit les diverses modifications du code général des impôts relatives à la taxe sur la valeur ajoutée. Certains produits sont exonérés de cette taxe ou s'y trouvent assujettis au taux réduit de 10 % ou encore au taux intermédiaire de 12 %. Ces produits sont classés conformément à la nouvelle nomenclature douanière.

Conseillers du commerce extérieur

Le *Journal officiel* du 22 janvier publie une liste de conseillers du commerce extérieur de la France nommés pour une période de cinq ans.

Bilan de la Banque de France

De sensibles progressions apparaissent, de 1954 à 1955, au bilan de la Banque de France, dont nous reproduisons ici certains chiffres :

(En milliards de francs)

	Au 6-1-55	Au 5-1-56	AUGMENTATION	
			Valeur	%
Billets en circulation	2.450	2.837	297	11,8
Encaisse-or	201	301	100	50
Disponibilités à vue	58	200	142	245
Avance au fonds de stabilisation	140	191	51	36
Réserves de devises	399	692	293	74

Signalons que l'avoir propre du Fonds de stabilisation des changes n'est pas compris dans ces chiffres et s'élève à plus de 100 milliards de francs.

La circulation fiduciaire a augmenté de 11,8 % alors que la progression avait été de 10,7 % en 1954, et de 8,7 % en 1953.

De leur côté, les réserves de devises ont augmenté dans une mesure plus faible encore (293 millions, contre 156 en 1954) si bien que la couverture des billets en circulation est passée de 15 % à 24 %.

Régime des avoirs en francs des non-résidents

Les avis n°s 481, 519, 573, 600 et 603 de l'Office des Changes, ont dispensé d'autorisation les virements entre les comptes en francs libres et entre les comptes étrangers en francs ouverts au nom des personnes résidant dans des pays membres de l'Union européenne des paiements ou en Argentine. L'avis n° 605 de l'Office des Changes publié au *Journal officiel* du 21 janvier autorise les titulaires de ces comptes à procéder dans certaines conditions à l'achat ou la cession sur le marché des changes de certaines devises étrangères.

Contingent d'importation de fromages et de laits de conserve au Maroc

Aux termes d'une communication du Consulat de Suisse à Rabat, un avis diffusé le 2 janvier par le bureau de l'Alimentation du Ministère du Commerce à Rabat appelle l'attention des importateurs sur l'ouverture prochaine des contingents globaux sur les pays de l'U. E. P. au titre de premier semestre de 1956, entre autres pour l'importation de fromages et de laits de conserve. Selon le même avis, les demandes d'importation devront être déposées au Ministère du Commerce avant le 20 janvier. Le montant des contingents sera publié ultérieurement.

Modification du tarif d'exportation de bois de l'A. E. F.

La *Feuille officielle Suisse du Commerce* du 29 décembre 1955 énumère les bois dont le tarif d'exportation d'A. E. F. se trouve modifié.

Convention économique anglo-suisse

Des négociations sur la partie des échanges commerciaux anglo-suisse qui sont encore réglés bilatéralement ont eu lieu la semaine dernière, à Londres. Ces pourparlers ont abouti, le 28 janvier 1956, à une convention qui donne satisfaction aux deux pays. La délégation suisse était présidée par le Ministre Schaffner, directeur de la division du commerce, alors que M. Ord Johnstone, sous-secrétaire d'Etat au Board of Trade dirigeait celle du Royaume-Uni.

Accord Guatemala-Suisse

L'échange des instruments de ratification de l'accord commercial, signé le 1^{er} avril 1955 entre la Suisse et le Guatemala, a eu lieu le 29 décembre 1955, à Guatemala-City. Appliqué à titre provisoire depuis le 10 avril 1955, cet accord entre ainsi définitivement en vigueur.

Relations économiques Bulgarie-Suisse

La commission gouvernementale mixte *suisso-bulgare* s'est réunie le 27 décembre 1955, à Berne. Il a été convenu que les listes de contingents jointes à l'accord commercial et de paiement du 26 novembre 1954 et dont la validité venait à échéance le 31 décembre 1955 seront maintenues en vigueur pour une nouvelle année.

Remise en vigueur de la taxe de régle des postes

La taxe de régle des postes qui avait été supprimée depuis le 1^{er} juillet 1954 sera remise en vigueur le 1^{er} avril 1956; des précisions sont données à ce sujet dans le *Moniteur officiel du Commerce et de l'Industrie* du 2 février 1956.

L'Assemblée Fédérale approuve la convention sur les droits d'auteur

La convention universelle sur les droits d'auteur conclue à Genève le 6 septembre 1952, ainsi que les protocoles annexes relatifs à la protection des œuvres des personnes apatrides ou des réfugiés et à l'application de la convention aux œuvres de certaines organisations internationales, ont été approuvés par l'Assemblée fédérale.

L'instrument de ratification par la Suisse a été déposé auprès de l'U. N. E. S. C. O. le 30 décembre dernier. Il en résulte que cette convention entrera en vigueur pour la Suisse le 30 mars 1956.

Le coût de la vie en Suisse à fin décembre 1955

Comparativement à la fin du mois précédent, l'indice des prix de gros a augmenté de 0,1 à la fin du mois de décembre. L'indice des prix à la consommation, par contre, est resté stationnaire et s'est inscrit à 173,6. Comparativement à la fin de l'année précédente, le coût de la vie n'a que très légèrement augmenté.

Les résultats de la Swissair en décembre 1955

En décembre 1955 l'offre totale de transport de la Swissair s'est élevée à 6.948.036 t. km., en progression de 9 % comparativement à décembre 1954. 35.917 passagers ont été transportés à toutes les étapes du réseau, ce qui correspond à une augmentation de 10 % par rapport à décembre 1954.

Le Conseil d'administration de Swissair a décidé de commander deux avions long-courrier à réaction du type Douglas DC 8 dont la livraison est prévue pour le printemps et l'été 1960.

Foire de Lille 1956

La Foire Commerciale et Internationale de Lille se déroulera du 14 au 29 avril. Comme d'ordinaire, cette importante manifestation verra la participation de nombreux exposants français et étrangers qui, chaque année, viennent présenter leurs plus récentes réalisations.

Très suivie par les industriels, la Foire de Lille se trouve admirablement située sur le plan local et européen. Aussi, la facilité des communications aidant, nombreux seront les visiteurs qui, de Belgique, d'Angleterre, d'Allemagne, de Suisse, etc., viendront prendre connaissance des progrès accomplis par la technique moderne.

Par ailleurs, le Comité de Direction de la Foire, ainsi que les autorités lilloises, ont mis tout en œuvre pour assurer aux visiteurs un agréable séjour dans la capitale des Flandres.

Le Salon de l'automobile ★ Genève ★

du 8 au 18 Mars 1956

Seize nations exposeront cette année du 8 au 18 mars au 26^e Salon International de l'Automobile, de la Moto et du Cycle à Genève.

Si, depuis longtemps, l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, les Etats-Unis, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, la Hongrie, la Suède et la Tchécoslovaquie tiennent à s'aligner aux côtés de la Suisse dans le Salon qui est le plus représentatif de la production mondiale, on note avec plaisir, cette année, des produits de firmes provenant d'Australie, de Canada, du Danemark, de Hollande et même du Japon.

Cette participation mondiale représente plus de 750 firmes exposantes. Aucun autre Salon ne réunit des constructeurs de pays aussi nombreux.

Il ne faut pas oublier qu'à côté des voitures particulières, l'accent est mis de plus en plus sur les poids lourds et autres cars de transport en commun, qui retiennent l'attention des municipalités autant que des entreprises de voyage.

A côté des motos, dont le nombre sera impressionnant, les accessoires ont pris un prodigieux essor, tandis que la nautique se développe sur un rythme accéléré.

Jamais le Salon International de l'Automobile à Genève n'aura été aussi complet!

